

VIVRE ENSEMBLE

109 / AVRIL 2022

magazine municipal
de Saint-Symphorien-sur-Coise



BUDGET



SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

- 4 > 6 **Budget** 2021-2022
- 7 **Cour** Pinay
- 8 **Les élus** à votre rencontre
- 8 **Les déjections canines**
"l'affaire est mieux dans le sac"
- 9 **Extinction** nocturne
- 9 **Vidéo** protection

LA VIE QUOTIDIENNE

- 10 **Côté des commerces**
- 11 **La collecte des ordures ménagères,**
le fonctionnement que la CCMDL a adopté

Directeur de publication et Rédacteur en chef : Jérôme Banino
Comité de relecture : Adjointes et personnel administratif
Mise en page : Service communication / Impression : Imprimerie EGF
2400 exemplaires, sur papier certifié PEFC (produit issu de forêts gérées durablement)



HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h
fermé le jeudi
après-midi



CONTACTS MAIRIE

90, place du Marché
69590 Saint-Symphorien-sur-Coise
04 78 44 37 57

www.saintsym.fr
contact@saintsym.fr

Facebook
[@SaintSymphorienSurCoise](https://www.facebook.com/SaintSymphorienSurCoise)



1^{ER} MAI = vide-greniers/ soupe aux choux

7 MAI = les élus à votre rencontre

7 MAI = classes en 2

7 MAI = départ du trail des coursières

DU 14 AU 21 MAI = fête de la nature

14 MAI = vide-jardin

4 JUIN = critérium et guinguette

11 JUIN = barbecue musical

12 ET 19 JUIN : élections législatives



Chères Pelaudes, Chers Pelauds,

Je vous invite à découvrir cette nouvelle édition de votre bulletin municipal, dans une version réduite qui permet d'être au plus près de l'actualité et des décisions municipales.

Un article est consacré au budget pour bien comprendre les enjeux auxquels nous devons faire face et pour expliquer comment nous pouvons mener, ensemble, une politique ambitieuse pour notre budget et j'en profite pour saluer le travail remarquable de mon adjoint, Éric Michelot, ainsi que des services communaux qui s'efforcent de gérer l'argent public en "bon père de famille".

Lors du trimestre écoulé, de nombreux changements ont été effectués, notamment concernant le ramassage des ordures ménagères (compétence gérée par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais), l'extinction nocturne de l'éclairage public mais il faut surtout retenir une relance des manifestations et des événements, grâce à la richesse de notre tissu associatif.

Pour continuer la proximité qui caractérise notre équipe, vous pouvez aussi compter sur la disponibilité des élus, au quotidien, sur le marché le premier samedi de chaque mois et bientôt lors de rencontres dans vos quartiers.

Malgré cette relance et ce besoin de se retrouver, certains comportements ne sont plus tolérables et nuisent gravement au bien "vivre ensemble" qui est pourtant le titre de notre bulletin municipal. Vous pouvez compter sur ma détermination et sur l'engagement des agents communaux pour que ces individus soient sanctionnés et que nous puissions tous profiter de notre qualité de vie et qu'enfin Saint-Symphorien-sur-Coise soit crédible lorsqu'on cite notre commune parmi les Plus beaux détours de France.

Bien entendu, nos tracas du quotidien ne signifient pas grand chose par rapport à la situation internationale et par rapport à la souffrance de nombreux peuples dans le monde. Une fois de plus, fidèle à ses valeurs, notre commune est au rendez-vous de la solidarité et de la bienveillance et je remercie une nouvelle fois tous les acteurs qui y participent.

Malgré la morosité du contexte, notre ville est tournée vers l'avenir, avec de très beaux projets, et je compte sur vous tous pour contribuer au rayonnement de notre ville et de notre territoire.

*Vive Saint-Symphorien-sur-Coise
Vive les Monts du Lyonnais
Vive la France*

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Banino', written over a circular stamp.

Jérôme Banino
Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise

BUDGET 2021-2022

Le mois de mars est, dans de nombreuses collectivités, le temps des votes budgétaires. Saint-Symphorien-sur Coise n'échappe pas à la règle, ainsi jeudi 4 mars 2022, s'est tenue la réunion du conseil municipal destiné au budget primitif de l'année et au vote du compte administratif 2021, c'est-à-dire le "bilan comptable" de la collectivité de 2021.

Afin de préparer ces éléments budgétaires, les communes de plus de 3500 habitants doivent, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientation budgétaire destiné à analyser les tendances budgétaires des années précédentes et à estimer les besoins et évolutions financiers de la commune.

Nous avons pu voir lors de cette présentation tout le dynamisme d'investissement de la commune. En effet, plusieurs grands projets structurants sont budgétés sur les années à venir.



Tout d'abord le Pôle Sportif qui se décline en 3 phases (1 - la modernisation et la mise aux normes du terrain de football, 2 - la construction d'un nouveau bâtiment qui comprendra tous les équipements nécessaires à la pratique du football mais aussi du Judo et de la Gymnastique avec un nouveau Dojo, une nouvelle buvette multi-associative, 3 - la réhabilitation complète de l'Espace Albert Maurice).



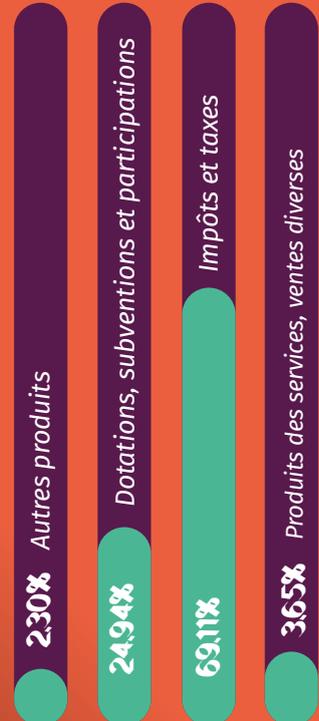
Ensuite le Pôle Culturel, projet culturel phare des Monts du Lyonnais, dans lequel nous retrouverons la Maison des Métiers ainsi que d'autres lieux d'interaction pour toutes les générations.

De nombreux autres projets sont aussi actés et même démarrés. Nous pouvons identifier, la revitalisation du centre-bourg à travers 2 axes :

- 1 - l'opération Cœur de Bourg et la labellisation Petites Villes de demain que nous avons obtenue en 2021,
- 2 - la préservation de notre patrimoine au travers d'un diagnostic sur la Collégiale engagé depuis janvier qui permettra d'étalonner les travaux à effectuer sur les 10 prochaines années,

Bien d'autres projets sont aussi en préparation autour de la jeunesse, des écoles etc.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



TOTAL

3 113 648 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
2021 pour 100€ dépensés



485 €	Divers
23,96 €	Services généraux (accueil, état civil, urbanisme...)
4,52 €	Sécurité publique/salubrité publiques
16,53 €	Enseignement
803 €	Culture
6,03 €	Sport et jeunesse
0,90 €	Intervention sociale et santé
101 €	Famille
8,69 €	Bâtiments communaux
24,72 €	Espaces verts, voirie, propreté
0,75 €	Tourisme

TOTAL
2 623 686,24 €

FOCUS DÉPENSES

ENSEIGNEMENT

- Écoles maternelles 202 400,43 €
- Écoles Primaires 134 765,28 €
- Restauration scolaire 95 666,64 €
- Sport scolaire animateur scolaire 860,64 €

433 692,99 €

CULTURE

- Service commun 1 222,09 €
- Expression artistique 23 508,31 €
- Expression musicale 8 496,35 €
- Théâtre 4 280,00 €
- Cinéma 10 731,96 €
- Médiathèque 122 502,91 €
- Pôle culturel 54 216,30 €
- Entretien du patrimoine culturel 8 716,26 €
- Action culturelle 541,81 €

210 707,68 €

INVESTISSEMENTS 2022



- Divers 12,63%
- Services généraux 7,40% (accueil, état civil, urbanisme...)
- Enseignement (école...) 3,48%
- Culture 6,21%
- Sport et jeunesse (Pôle sportif principalement) 53,78%
- Intervention sociale et santé 0,24%
- Famille 0,07%
- Bâtiment communaux 2,33%
- Aménagement et environnement (voirie, espaces verts...) 13,80%
- Action économique 0,07%

TOTAL

4 211 284 €

C'est lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 10 février dernier, et au regard de la dynamique des investissements et de la sécurisation du budget de fonctionnement que le conseil municipal avait pris l'orientation d'augmenter la fiscalité communale.

Pourquoi une augmentation ?

D'une part parce que la commune a un programme d'investissement important pour les 5 prochaines années, d'autre part il faut financer une partie du recours à l'emprunt.

Le travail engagé depuis 2014 sur les dépenses de fonctionnement a permis d'optimiser un maximum de charges (travail sur les intérêts d'emprunt, sur les contrats de maintenance, sur les abonnements, mise en concurrence systématique...). Même si ce travail se poursuit, les "économies" encore à réaliser ne représenteront pas une masse importante, sauf réduire les services rendus aux habitants, ce qui n'est pas la volonté de l'équipe municipale.

Nous avons l'impérieuse nécessité d'augmenter nos recettes de fonctionnement car, suite aux différentes réformes, la commune a perdu une partie de son autonomie financière. Aujourd'hui, seule la taxe foncière permet de faire évoluer les recettes de la commune et ces dernières ont très peu évolué (+1,6% en 4 ans) par rapport à l'inflation.

Ainsi, le conseil municipal a choisi d'augmenter de 2% les taxes foncières passant ainsi de 26,28 % à 26,80% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 33,42% à 34,08% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette participation de nos habitants permet d'envisager l'avenir sereinement, de maintenir nos services et d'envisager les projets ambitieux nécessaires à la commune.

Éric Michelot, Adjoint aux affaires financières

Investir est une nécessité, cela permet de garder un dynamisme autour de notre ville et nous avons fait le choix de désendetter la commune pendant plusieurs années afin de pouvoir se donner les moyens de nos ambitions. Le budget de fonctionnement reste maîtrisé et en constante recherche d'optimisation.



Cependant un certain nombre de recettes ne dépendent pas de nous. La réforme de la taxe d'habitation ne permet plus à la commune de garder son autonomie sur ces rentrées d'argent et seules les taxes foncières bâtie et non bâtie restent à la main des communes.

Ces taxes sont aussi parfois grevées par des choix de l'État sur certaines exonérations des entreprises qui sont pour l'instant compensées mais sans certitude de pérennité.

COUR PINAY

Lors d'éditions précédentes, nous vous avons fait part du projet ambitieux de la commune de restructurer et requalifier la cour Pinay.

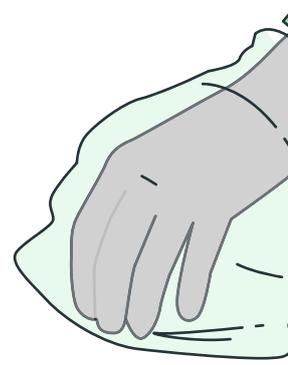
Plusieurs étapes seront nécessaires à la réalisation complète du projet.

Actuellement, la démolition de l'ancienne usine à pain et la démolition partielle de l'ancienne menuiserie Garcin sont en cours.

L'usine à pain n'est plus en activité depuis de nombreuses années et était tombée à l'abandon. Rachetée par l'EPORA (établissement public en charge du portage foncier des friches industrielles) sous l'impulsion de la municipalité, les travaux de démolitions ont démarré au début de l'année 2022.

Cela permettra la mise en valeur du bâtiment accueillant actuellement la Ressourcerie ainsi que le bâtiment de l'ancienne imprimerie Brailly. Ce bâtiment pourra accueillir à terme de nouveaux logements.





LES ÉLUS À VOTRE RENCONTRE

Depuis le mois de février, les élus du conseil municipal vous donnent rendez-vous tous les premiers samedis du mois sur la place du marché.

Le but est de pouvoir échanger sur des sujets actuels qui vous préoccupent.

Une initiative qui rencontre déjà un fort succès puisque la population apprécie ce moment dédié. C'est aussi une nouvelle occasion de renforcer le contact des élus avec la population, favorisant les échanges et les réponses.

N'hésitez plus à venir à notre rencontre !

Prochaines dates :

7 mai / 4 juin / 2 juillet



DÉJECTIONS CANINES L'AFFAIRE EST MIEUX DANS LE SAC



Devant la recrudescence des déjections canines, un petit rappel de savoir vivre s'impose. Car même si avec le pied gauche ça porte bonheur, cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, ternit l'image de notre cadre de vie. C'est aussi une question d'hygiène. Les crottes de chien contiennent en effet des parasites fécaux et des agents pathogènes susceptibles de nous contaminer.

Ramassage obligatoire

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts (parcs, pelouses, massifs, jardinières...) et les espaces de jeux pour les enfants. Tout propriétaire est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections de son chien. La commune met à disposition 7 toutounettes, entretenues par les agents municipaux : parking vers le cimetière, à l'angle du boulevard Étienne Billard et la rue des anciens combattants, parking Bd du 11 novembre, impasse du désert, passage du Millénaire (dans l'espace vert en contre-bas), rue Porte Neuve.

Ça peut coûter cher !

Triple pénalisation : si vous promenez votre chien sans laisse, sans avoir au minimum un sac à crotte sur vous ou si vous ne ramassez pas la déjection de votre chien. L'amende est fixée à 68 euros et à 150 euros si récidive.

La verbalisation devient une action nécessaire afin d'activer les prises de conscience.



EXTINCTION NOCTURNE

Aujourd'hui et notamment dans les Monts du Lyonnais, l'extinction de l'éclairage public la nuit est pratiquée par de nombreuses communes. Saint-Symphorien-sur-Coise, de par son statut de centralité, se devait de mener une réflexion plus longue et d'appréhender de manière exhaustive les enjeux et les répercussions de cette extinction.

La première contrainte de ce projet était la rénovation complète des armoires électriques de la commune, pour certaines âgées de plusieurs décennies, et qui ne pouvaient pas recevoir les équipements nécessaires à l'extinction. Plus de deux ans de travaux et aujourd'hui toutes les armoires sont renouvelées.

La consommation de l'éclairage public de la commune est d'environ 100 000 € par an, payée par l'ensemble des foyers fiscaux sur la part du syndicat d'énergie de la taxe foncière.

En réduisant de 40 % notre consommation d'électricité grâce à l'extinction nocturne, c'est environ 15 euros par foyer fiscal de diminution par an.

Bien entendu, il n'y a pas que l'aspect économique dans le choix de la commune. Il y a également l'aspect environnemental. En effet, que ce soit pour la faune ou la flore, il est important de retrouver un cycle naturel "jour/nuit". Et enfin, le fait que des centaines de lampes soient allumés dans la nuit pour très peu de passage peut être assimilé à une forme de gaspillage d'énergie que les temps actuels ne permettent plus.



Extinctions :
tous les jours à 23h30,
sauf les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche à 1h.



VIDÉO PROTECTION

Depuis 6 mois maintenant, la commune s'est dotée d'équipement de vidéoprotection. Petit rappel de la genèse du projet :

Suite à une concertation avec la Gendarmerie Nationale, il est apparu qu'un système de vidéoprotection installé à des endroits stratégiques sur la commune pouvait être une réponse adaptée à la résolution d'enquête, sur des faits se déroulant dans l'agglomération lyonnaise ou stéphanoise. En effet, les Monts du Lyonnais sont situés sur un axe de transit important pour la délinquance reliant les deux agglomérations sans passer par les autoroutes et voies rapides déjà surveillées.

En complément de ce constat, la commune souhaitait "protéger" quelques sites, sujets à de nombreuses incivilités, comme la place Charles de Gaulle (près de 1500 scolaires y transitent chaque jour) ou le parc Bel Air.

Le déploiement des caméras de surveillance a pour objectif de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens, de sécuriser l'espace public et de faciliter la résolution des enquêtes judiciaires.



DU CÔTÉ DES COMMERCES



ARRIVÉES

L'atelier de Julie

Salon de coiffure mixte

Rue centrale

—
Julie Aguilo

Le P'tit Coin de Paradis

Massage bien-être

Rue de Lyon

—
Marion Joannin

Audiopro

Professionnel
de l'audition

39, place du marché

—
M^{me} Melkonian

DÉMÉNAGEMENTS

Cochonou

Magasin d'usine

Grande rue

Maud Pellisson

Avocate

Rue de Lyon

Bovi.Vets-Groupe

Vétérinaire

Zone industrielle
de Croix chartier
(Saint-Denis-sur-Coise)

La boulangerie du Coin

Boulangerie

Boulevard du
11 novembre

—
Reprise par Raphaël Mure

FERMETURE

Bac à vrac

Vente en vrac

Rue centrale

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS (CCMDL) LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin d'uniformiser la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes, des changements de planning ont été effectués depuis le 1^{er} mars dernier.

La CCMDL a effectivement pris la décision de réduire le nombre de collectes sur Saint-Symphorien-sur-Coise, les passant de deux à une seule collecte par semaine. Les raisons en sont les suivantes :

- Le passage à l'extension des consignes de tri qui diminue de façon considérable le volume des ordures ménagères en sacs noirs.
- La TGAP, taxe imposée par l'État sur les déchets enfouis (issus des sacs noirs), augmente et va continuer à augmenter de façon exponentielle.

Cette disposition n'est qu'une étape ; en effet la tendance est au déploiement de points d'apport volontaire constitués de silos (grands containers) aériens ou enterrés : plus de sacs noirs posés dans les rues.

Les équipes techniques et les élus de la commune et de la CCMDL ont conscience des difficultés ; elles œuvrent de manière permanente pour améliorer la gestion des déchets, notamment de leur collecte.

La qualité du service passe aussi par le civisme de chacun d'entre nous avec le maintien propre des points de regroupement, la non-dépose de déchets autres que ménagers, l'adoption des bons gestes de tri et de réduction des déchets.

Que finance la redevance ordures ménagères ?

les coûts de collecte et de traitement de tous les déchets produits sur le territoire


Les emballages recyclables
sacs jaunes


Les ordures ménagères
sacs noirs


Les déchèteries
St-Martin-en-Haut,
Montrottier,
Chazelles-sur-Lyon*
et Courzieu*


Le verre
colonnes
de tri vert


Le papier
colonnes
de tri bleu

+
l'achat
des sacs jaunes
et noirs fournis aux
habitants
(environ 60 000 €/an)
et l'achat des bacs
et colonnes
=
coûts de pré collecte

*accessibles uniquement à certaines communes, avec la participation financière de la CCMDL + d'infos sur www.cc-mdl.fr

Des pistes pour réduire vos déchets

Consommer « malin » pour réduire le volume du sac jaune

- Limiter les achats en ligne
- Utiliser des contenants réutilisables
- Réduire la consommation de produits sur-emballés ou à usage unique

Réduire le volume du sac noir

- Trier au maximum les emballages
- Composter ses déchets : composteur de jardin ou composteur collectif

Avant le dépôt en déchèterie

- Donner ce qui est en bon état à la ressourcerie (conteneur dédié à la déchèterie de St-Martin-en-Haut)
- Favoriser le réemploi, la réparation, la revente, le troc...



Je donne !

pour

SAUVEGARDER

LES TANNERIES RONZON



FONDATION



DU
PATRIMOINE



fondation-patrimoine.org

